



**théâtre
de nîmes**

Comptes annuels

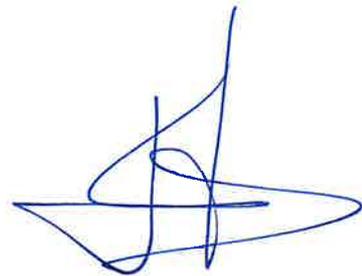
Exercice clos le 31 décembre 2023

*Comptes approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024
Dominique TREISSEDE, Présidente*

THEATRE DE NIMES

1, place de la Calade
CS 90040 - 30020 Nîmes cedex 1
Tél.: 04 66 36 65 00
SIRET 379 568 314 00049

théâtre de nîmes
1 Place de Calade - 30000 Nîmes





**théâtre
de nîmes**

Sommaire

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de Résultat
- Annexe légale
- Rapports du Commissaire aux comptes



Bilan Actif & Passif

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

Période N-1 du 01/01/2022 Au
31/12/2022

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	91 146,45	72 428,89	18 717,56	25 575,18
Immobilisations corporelles				
Constructions	574 008,86	550 792,76	23 216,10	28 350,86
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	1 215 375,36	1 010 745,77	204 629,59	215 528,91
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	15,25		15,25	15,25
Autres	2 207,67		2 207,67	3 407,67
TOTAL (I)	1 882 753,59	1 633 967,42	248 786,17	272 877,87
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 104,43		1 104,43	2 016,75
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 748,08		16 748,08	25 594,29
Autres	146 050,33		146 050,33	94 028,92
Valeurs mobilières de placement	427,00		427,00	300 043,75
Disponibilités	604 706,79		604 706,79	186 897,99
Charges Constatées d'avance	109 893,62		109 893,62	129 808,84
TOTAL (II)	878 930,25		878 930,25	738 390,54
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 761 683,84	1 633 967,42	1 127 716,42	1 011 268,41

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

Période N-1 du 01/01/2022 Au
31/12/2022

	MONTANT	N-1
FONDS PROPRES		
<u>Fonds propres sans droit de reprise</u>		
<u>Fonds propres avec droit de reprise</u>		
Report à nouveau	-203 389,98	589 943,73
Excédent ou déficit de l'exercice	79 036,56	-793 333,71
Subventions d'investissement	91 699,59	123 865,43
TOTAL (I)	-32 653,83	-79 524,55
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	129 523,06	51 958,00
TOTAL (III)	129 523,06	51 958,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 951,57	207 082,96
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	412 983,12	287 407,04
Dettes fiscales et sociales	200 306,96	198 870,68
Autres dettes	360 543,02	322 038,89
Produits constatés d'avance	29 062,52	23 435,39
TOTAL (IV)	1 030 847,19	1 038 834,96
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 127 716,42	1 011 268,41



Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

Période N-1 du 01/01/2022 Au
31/12/2022

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Cotisations	195,00		150,00		45,00	30
<u>Ventes de biens et services</u>						
Ventes de biens	26 624,48		18 553,44		8 071,04	44
Ventes de prestations de service	807 036,92		844 705,26		-37 668,34	-4
<u>Produits de tiers financeurs</u>						
Concours publics et subventions d'exploitation	3 610 709,67		3 251 209,52		359 500,15	11
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>						
Dons manuels	311,22				311,22	
Mécénats			5 000,00		-5 000,00	-100
Contributions financières	20 649,43		347,00		20 302,43	5851
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	58 117,95		67 871,76		-9 753,81	-14
Autres produits	990,81		242,79		748,02	308
Total I	4 524 635,48		4 188 079,77		336 555,71	8
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de marchandises	11 284,53		7 620,07		3 664,46	48
Variation de stock	912,32		-104,83		1 017,15	-970
Autres achats et charges externes	2 004 915,28		2 443 167,92		-438 252,64	-18
Aides financières	13 787,84		2 723,15		11 064,69	406
Impôts, taxes et versements assimilés	99 912,58		113 425,58		-13 513,00	-12
Salaires et traitements	1 464 011,41		1 613 631,00		-149 619,59	-9
Charges sociales	625 050,45		660 694,44		-35 643,99	-5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	73 778,30		78 328,21		-4 549,91	-6
Dotations aux provisions	129 523,06		51 958,00		77 565,06	149
Autres charges	82 178,43		66 577,24		15 601,19	23
Total II	4 505 354,20		5 038 020,78		-532 666,58	-11
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 281,28		-849 941,01		869 222,29	-102
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 066,84		233,80		4 833,04	2067
Total III	5 066,84		233,80		4 833,04	2067
<u>CHARGES FINANCIERES</u>						

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2023 Au 31/12/2023

Période N-1 du 01/01/2022 Au
31/12/2022

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
Intérêts et charges assimilées	261,27		283,64		-22,37	-8
Total IV	261,27		283,64		-22,37	-8
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 805,57		-49,84		4 855,41	-9742
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	24 086,85		-849 990,85		874 077,70	-103
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations en capital	79 449,17		56 657,14		22 792,03	40
Total V	79 449,17		56 657,14		22 792,03	40
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	7 000,00				7 000,00	
Sur opérations en capital	17 499,46				17 499,46	
Total VI	24 499,46				24 499,46	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	54 949,71		56 657,14		-1 707,43	-3
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	4 609 151,49		4 244 970,71		364 180,78	9
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 530 114,93		5 038 304,42		-508 189,49	-10
EXCEDENT OU DEFICIT	79 036,56		-793 333,71		872 370,27	-110
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	1 474,73		1 537,07		-62,34	-4
Total Contributions volontaires en nature	1 474,73		1 537,07		-62,34	-4
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	1 474,73		1 537,07		-62,34	-4
Total Charges des contributions volontaires en nature	1 474,73		1 537,07		-62,34	-4



Annexe

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 127 716,42 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 79 036,56 €.

Tous les chiffres ci-après sont, sauf mention contraire, indiqués en euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 mars 2024 par l'association.

1 – Objet social

L'Association Théâtre de Nîmes a pour but principal de diriger et animer une action artistique et culturelle permanente sur le territoire de Nîmes et de soutenir la création nationale et internationale dans le domaine du spectacle vivant quel qu'il soit

2 – Nature et périmètre des activités réalisées

- La sensibilisation et la fidélisation d'un large public,
- L'accueil de spectacles de référence, français ou étrangers,
- La participation à l'actualité de la création sous forme de productions ou co-productions,
- La mise à disposition et la location des salles de spectacle gérées par l'Association,
- La vente des spectacles produits ou co-produits par l'Association, et plus généralement tout acte commercial s'inscrivant dans le cadre des activités liées au spectacle vivant et à la création,
- La gestion et l'exploitation de l'ensemble des activités prévues aux alinéas précédents et en général de toutes activités liées aux spectacles vivants et à la culture,
- La gestion et l'exploitation de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers qui lui sont confiés.

3 – Description des moyens mis en œuvre

L'Association Théâtre de Nîmes est composée d'une équipe permanente nécessaire à son activité, complétée par des équipes d'intermittents artistiques et techniques. Elle a employé en 2023 40 salariés ETP (équivalents temps plein) : 30 CDI et CDII en ETP, 3 CDD en ETP, 7 CDDU en ETP (intermittents du spectacle), et dont 1 apprentie.

L'Association Théâtre de Nîmes met en œuvre une politique d'investissement annuel afin de maintenir et faire évoluer les équipements tant immobiliers que matériels. En 2023, L'Association Théâtre de Nîmes a débuté la modernisation de son matériel scénique lumière vers la technologie Led avec le soutien d'Occitanie en Scène et de Feder.

4 – Eléments significatifs de l'exercice

Les activités :

En 2023, L'Association Théâtre de Nîmes a réalisé 144 levers de rideau : 121 représentations au titre de son activité d'accueil de spectacles, 12 représentations au titre des mises à disposition (tel que prévu à la convention d'occupation du domaine public signée avec la ville de Nîmes) et 11 au titre des locations.

Par ailleurs, les plateaux ont été utilisés 28 jours pour des répétitions réalisées dans le cadre de prêts de salle et de résidences.

Concernant l'activité de production, L'Association Théâtre de Nîmes a assuré la production déléguée et la diffusion des 6 spectacles inscrits au répertoire de Patrice Thibaud pour un total de 19 représentations jouées sur l'ensemble du territoire français. La baisse d'activité du bureau de production, en rapport à l'année 2022, est due à une interruption de la tournée pour cause médicale du principal comédien.

En 2023, le Théâtre de Nîmes a reconduit son partenariat au sein du réseau Etape Danse, en collaboration avec La Maison CDCN d'Uzès.

Il a également poursuivi la recherche de mécènes, malgré un contexte économique difficile.

Le fonctionnement :

La gouvernance de L'Association Théâtre de Nîmes a été renouvelée au niveau de la présidence, et la composition du Bureau de l'Association a également été complétée et ses membres du bureau ayant été élus le 19 avril 2023.

Suite au départ du précédent Directeur, Amélie CASASOLE a été nommée directrice de l'Association et a pris ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2023.

La situation financière dégradée de L'Association Théâtre de Nîmes à l'issue de l'exercice clos en 2022, compromettant la poursuite de son activité en 2023, l'a conduit à se rapprocher de la Ville de Nîmes en sa qualité de partenaire financier principal.

Afin de répondre à ses besoins de trésorerie, l'échéancier de versement de la subvention de la Ville de Nîmes a ainsi été revu de telle manière que l'Association puisse faire face à ses créances.

La Ville de Nîmes et la DRAC Occitanie sont par ailleurs intervenues avec un soutien financier complémentaire avec l'octroi de subvention exceptionnelle

Une procédure prud'hommes a été engagée à l'encontre de L'Association Théâtre de Nîmes, et a fait l'objet d'une provision inscrite dans les comptes de L'Association.

En outre, dans la perspective d'un retour à l'équilibre budgétaire, l'Association a posé plusieurs axes de travail : une analyse des coûts pour une meilleure maîtrise et rationalisation des frais de fonctionnement, une baisse des budgets alloués aux activités artistiques et à la communication, une réorganisation du travail, le licenciement de 5 personnes et le développement des recettes propres.

Ce travail commence à produire des effets encourageants sur les comptes clôt au 31 décembre 2023 de la façon suivante :

- Un excédent de 79 036,56 euros à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le niveau des fonds propres avant l'affectation du résultat de l'exercice, à savoir -203 389,98 euros n'ayant pas pu absorber l'intégralité du déficit de l'année 2022 et qui sera diminué grâce à l'excédent de l'année 2023,
- un faible niveau d'endettement financier représentant 2,47 % du total du bilan ;
- une situation de trésorerie excédentaire, puisque les disponibilités s'élèvent à 604 706,79 euros (elles s'élevaient à 186 897,99 euros au 31 décembre 2022).

5 – Principes et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice, arrêtés le 31 décembre 2023, ont été établis et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires, aux pratiques comptables généralement admises en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon le règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables – ANC N° 2018-06 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et selon le règlement comptable relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif de l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements de l'actif immobilisé** : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique (comprise entre 1 et 10 ans).
- **Provisions pour dépréciation d'actif** : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilités relatives à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- **Stocks de marchandises** : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, majoré des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- **immobilisations corporelles décomposables** : l'association a considéré que l'impact sur les comptes était non significatif,
 - **immobilisations corporelles non décomposables** : bénéficiant des mesures de tolérance, l'Association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- **Les Provisions pour risques et charges** : Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture

6 – Informations relatives aux postes de bilan

6.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 882 754 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	90 868,45	278	0	91 146,45
Immobilisations corporelles	1 764 498	68 108	43 221	1 789 384
Immobilisations financières	3 423	500	1 700	2 223
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	1 858 789	68 886	39 320	1 882 754

Amortissements et provisions d'actif = 1 633 967 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	65 293	7 136	0	72 429
Immobilisations corporelles	1 520 618	66 643	25 722	1 561 539
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 585 911	73 778	25 722	1 633 967

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	91 146	72 429	18 717	1 an
Agencements/sol autrui	574 009	550 793	23 216	7 à 10 ans
Instal.techn.mat.& outil.	717 755	618 308	99 447	3 à 5 ans
Outillage industriel	132 605	131 819	786	5 ans
Instal.gales & divers	76 300	53 168	23 131	5 ans
Matériel de transport	80 830	44 524	36 306	5 ans
Matériel de bureau & inf.	167 504	128 019	39 485	3 à 6 ans
Mobilier	45 984	40 509	5 475	10 ans
Immos en cours	0		0	na
TOTAL	1 886 133	1 639 569	246 563	

6.2 - Etat des créances = 276 019 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 223		2 223
Actif circulant & charges d'avance	273 796	273 796	
TOTAL	276 019	273 796	2 223

6.3 - Provisions pour dépréciation = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					0
Comptes financiers					
TOTAL	0				0

6.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 575 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	575
Disponibilités	
TOTAL	575

6.5 - Charges constatées d'avance = 109 894 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6.7 - Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la Clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	589 944	-793 334						-203 390
Excédent ou déficit de l'exercice				79 037				79 037
Situation nette	589 944	-793 334		79 037				-124 353
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	123 865			30 000		62 166		91 700
Provisions réglementées								
TOTAL	713 809	- 793 334	0	109 037	0	62 166	0	-32 653

6.8 - Tableau de variations des dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la Clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

6.9 - Etat des dettes = 1 039 707 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	27 952	10 727	17 225	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	412 983	412 983		
Dettes fiscales & sociales	200 307	200 307		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	360 543	360 543		
Produits constatés d'avance	29 063	29 063		
TOTAL	1 030 848	1 013 623	17 225	

6.10 - Charges à payer par postes du bilan = 144 453 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières diverses.	
Fournisseurs	88 772
Dettes fiscales & sociales	55 681
Autres dettes	
TOTAL	144 453

6.11 - Produits constatés d'avance = 29 063 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

7- Informations relatives aux comptes de résultat

7.1 - Ventilation des recettes = 863 258 €

Les recettes de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des recettes	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	26 624	3,19 %
Prestations de services	735 698	88,25 %
Produits des activités annexes	71 339	8,56 %
Rabais, remises & ristournes accord		
TOTAL	833 661	100.00 %

7.2 Informations sur les concours publics et subventions

Autorité Administrative	Catégorie	Montant
Ville de Nîmes	Fonctionnement	3 400 000€
	Investissement	30 000 €
DRAC Occitanie	Fonctionnement	70 000 €
	Pratiques artistiques et culturelles	30 000 €
	Culture Justice	2 452 €
Région Occitanie	Fonctionnement	40 000 €
Conseil Départemental du Gard	Fonctionnement	30 000 €
	Actions services éducatifs	10 000 €
	Actions Hors les murs	8 000 €
ASP	FONPEPS & Apprentissage	15 333 €

7.3 Informations sur les contributions volontaires

Les contributions volontaires inscrites au compte de résultat de l'exercice clos s'élèvent à 1 474,73 €.

Les contributions volontaires correspondent au temps de présence, en heure, des membres du Conseil d'administration lors des réunions statutaires et les réunions de travail. La valorisation du temps de présence est effectuée sur la base du SMIC horaire brut de l'année en cours.

Contributions consenties

La convention d'occupation du domaine public signée en 2020 entre la ville de Nîmes et L'Association Théâtre de Nîmes en prévoit 26 jours de mise à disposition des salles (11 journées pour le Théâtre Bernadette Lafont et 15 journées pour celui de l'Odéon, montages compris). Au titre de l'exercice 2023, huit journées ont été utilisées.

Dans le cadre du soutien aux associations culturelles et à la création artistique, L'Association Théâtre de Nîmes a consenti quatre journées de mise à disposition gracieuse des salles durant l'année 2023.

Contributions reçues

Néant.

7.4 -Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 – Autres Informations et engagements hors bilan

8.1 -Engagements pris en matière de retraite

Engagements pris en matière de retraite du personnel : les engagements n'ont pas été constatés comptablement sous forme de provisions.

Montant de la valeur actuelle probable des indemnités au 31/12/2023 : 101 151 € pour l'ensemble du personnel permanent, au prorata de l'ancienneté acquise au 31/12/2023 rapport à celle qui sera acquise à 67 ans, âge de départ en retraite selon les catégories de personnels en tenant compte des possibilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

Catégorie	Provision hors charges	Charges	Montant de la provision
Cadre	32 529 €	24 072 €	56 601 €
Non cadre	27 500 €	17 050 €	44 550 €
TOTAL	60 029 €	41 122 €	101 151 €

8.2 -Publication des rémunérations des trois plus hauts dirigeants des associations subventionnées

Rémunérations versées

En application de l'article 20 de la loi relative au volontariat et à l'engagement éducatif du 23/05/2006, nous vous signalons :

- les rémunérations des cadres dirigeants bénévoles sont égales à 0 €
- les rémunérations des 3 plus hauts cadres salariés s'élèvent à 154 115 €

8.2 – Effectif moyen permanent : 33

Catégories des salariés	Effectif ETP
Cadres	11
Non Cadres	22
<i>Dont Contrat aidé</i>	2
TOTAL	33

Il était de 35 pour l'exercice 2022.

9 -Autres informations

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

9.1 – Produits à recevoir = 575 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Organismes sociaux – Produits à recevoir	0
Etat – Produits à recevoir	0
Divers – Produits à recevoir	575
TOTAL	575

9.2 – Charges constatées d'avance = 109 894 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	109 894
TOTAL	109 894

9.3 – Charges à payer = 144 453 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (408100)	88 772
TOTAL	88 772

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisions sur congés à payer (428200)	18 628
Personnel charges à payer sur compte épargne temps (428600)	17 592
Charges sociales sur congés à payer (438200)	6 912
Organismes sociaux charges à payer (438600)	8 941
Charges fiscales sur congés à payer (448200)	1 371
Etat charges à payer (448600)	2 237
TOTAL	55 681

Autres dettes	Montant
Divers charges à payer (468600)	0
TOTAL	0

9.4 – Produits constatés d'avance = 29 063 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	29 063
TOTAL	29 063

10 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

11- Perspectives

L'excédent de l'année 2023 permet de résorber en partie les fonds propres de l'Association. Cependant la situation financière reste encore fragile.

Dans la continuité des démarches engagées en 2023, l'année 2024 sera marquée par une optimisation des dépenses, et ce, durant les prochains exercices afin que l'Association retrouve des fonds propres positifs et de commencer à dégager un fonds de roulement dans les années à venir.

L'activité artistique en 2024 sera caractérisée par une programmation qui s'étoffera progressivement grâce aux premières marges de manœuvres dégagées, accompagnée d'une belle fréquentation de notre public au-delà de nos prévisions. La programmation de la saison 2024/2025 sera construite en proposant non seulement des spectacles destinés à un très large public et d'autres plus exigeants

Concernant le bureau de production, le Théâtre de Nîmes arrêtera la production déléguée de Patrice Thibaud à la fin du premier semestre, entraînant la baisse consécutive des produits liés à l'exploitation de ces spectacles Le Théâtre de Nîmes va redéployer ses moyens sur de nouveaux accompagnements d'artistes et de compagnies régionales probablement à compter de la saison 2025/2026.

Au plan social, le début de l'année 2024 est marqué par le départ de cinq salarié.es de l'équipe permanente, qui font l'objet d'un recrutement .



Rapports du Commissaire aux Comptes



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

THEATRE DE NIMES

Association de Loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

THEATRE DE NIMES

1 Place de la Calade 30000 NIMES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

THEATRE DE NIMES

1 Place de la Calade 30000 NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association THEATRE DE NIMES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE DE NIMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 5 juin 2024

KPMG SA

Sandra GILLET

Commissaire aux comptes

THEATRE DE NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 127 716,42 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 79 036,56 €.

Tous les chiffres ci-après sont, sauf mention contraire, indiqués en euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 mars 2024 par l'association.

1 – Objet social

L'Association Théâtre de Nîmes a pour but principal de diriger et animer une action artistique et culturelle permanente sur le territoire de Nîmes et de soutenir la création nationale et internationale dans le domaine du spectacle vivant quel qu'il soit

2 – Nature et périmètre des activités réalisées

- La sensibilisation et la fidélisation d'un large public,
- L'accueil de spectacles de référence, français ou étrangers,
- La participation à l'actualité de la création sous forme de productions ou co-productions,
- La mise à disposition et la location des salles de spectacle gérées par l'Association,
- La vente des spectacles produits ou co-produits par l'Association, et plus généralement tout acte commercial s'inscrivant dans le cadre des activités liées au spectacle vivant et à la création,
- La gestion et l'exploitation de l'ensemble des activités prévues aux alinéas précédents et en général de toutes activités liées aux spectacles vivants et à la culture,
- La gestion et l'exploitation de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers qui lui sont confiés.

3 – Description des moyens mis en œuvre

L'Association Théâtre de Nîmes est composée d'une équipe permanente nécessaire à son activité, complétée par des équipes d'intermittents artistiques et techniques. Elle a employé en 2023 40 salariés ETP (équivalents temps plein) : 30 CDI et CDII en ETP, 3 CDD en ETP, 7 CDDU en ETP (intermittents du spectacle), et dont 1 apprentie.

L'Association Théâtre de Nîmes met en œuvre une politique d'investissement annuel afin de maintenir et faire évoluer les équipements tant immobiliers que matériels. En 2023, L'Association Théâtre de Nîmes a débuté la modernisation de son matériel scénique lumière vers la technologie Led avec le soutien d'Occitanie en Scène et de Feder.

4 – Eléments significatifs de l'exercice

Les activités :

En 2023, L'Association Théâtre de Nîmes a réalisé 144 levers de rideau : 121 représentations au titre de son activité d'accueil de spectacles, 12 représentations au titre des mises à disposition (tel que prévu à la convention d'occupation du domaine public signée avec la ville de Nîmes) et 11 au titre des locations.

Par ailleurs, les plateaux ont été utilisés 28 jours pour des répétitions réalisées dans le cadre de prêts de salle et de résidences.

Concernant l'activité de production, L'Association Théâtre de Nîmes a assuré la production déléguée et la diffusion des 6 spectacles inscrits au répertoire de Patrice Thibaud pour un total de 19 représentations jouées sur l'ensemble du territoire français. La baisse d'activité du bureau de production, en rapport à l'année 2022, est due à une interruption de la tournée pour cause médicale du principal comédien.

En 2023, le Théâtre de Nîmes a reconduit son partenariat au sein du réseau Etape Danse, en collaboration avec La Maison CDCN d'Uzès.

Il a également poursuivi la recherche de mécènes, malgré un contexte économique difficile.

Le fonctionnement :

La gouvernance de L'Association Théâtre de Nîmes a été renouvelée au niveau de la présidence, et la composition du Bureau de l'Association a également été complétée et ses membres du bureau ayant été élus le 19 avril 2023.

Suite au départ du précédent Directeur, Amélie CASASOLE a été nommée directrice de l'Association et a pris ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2023.

La situation financière dégradée de L'Association Théâtre de Nîmes à l'issue de l'exercice clos en 2022, compromettant la poursuite de son activité en 2023, l'a conduit à se rapprocher de la Ville de Nîmes en sa qualité de partenaire financier principal.

Afin de répondre à ses besoins de trésorerie, l'échéancier de versement de la subvention de la Ville de Nîmes a ainsi été revu de telle manière que l'Association puisse faire face à ses créances.

La Ville de Nîmes et la DRAC Occitanie sont par ailleurs intervenues avec un soutien financier complémentaire avec l'octroi de subvention exceptionnelle

Une procédure prud'hommes a été engagée à l'encontre de L'Association Théâtre de Nîmes, et a fait l'objet d'une provision inscrite dans les comptes de L'Association.

En outre, dans la perspective d'un retour à l'équilibre budgétaire, l'Association a posé plusieurs axes de travail : une analyse des coûts pour une meilleure maîtrise et rationalisation des frais de fonctionnement, une baisse des budgets alloués aux activités artistiques et à la communication, une réorganisation du travail, le licenciement de 5 personnes et le développement des recettes propres.

Ce travail commence à produire des effets encourageants sur les comptes clôt au 31 décembre 2023 de la façon suivante :

- Un excédent de 79 036,56 euros à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le niveau des fonds propres avant l'affectation du résultat de l'exercice, à savoir -203 389,98 euros n'ayant pas pu absorber l'intégralité du déficit de l'année 2022 et qui sera diminué grâce à l'excédent de l'année 2023,
- un faible niveau d'endettement financier représentant 2,47 % du total du bilan ;
- une situation de trésorerie excédentaire, puisque les disponibilités s'élèvent à 604 706,79 euros (elles s'élevaient à 186 897,99 euros au 31 décembre 2022).

5 – Principes et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice, arrêtés le 31 décembre 2023, ont été établis et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires, aux pratiques comptables généralement admises en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon le règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables – ANC N° 2018-06 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et selon le règlement comptable relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif de l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements de l'actif immobilisé** : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique (comprise entre 1 et 10 ans).
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilités relatives à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, majoré des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations corporelles décomposables : l'association a considéré que l'impact sur les comptes était non significatif,
 - immobilisations corporelles non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'Association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- **Les Provisions pour risques et charges** : Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture

6 – Informations relatives aux postes de bilan

6.1 -Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 882 754 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	90 868,45	278	0	91 146,45
Immobilisations corporelles	1 764 498	68 108	43 221	1 789 384
Immobilisations financières	3 423	500	1 700	2 223
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	1 858 789	68 886	39 320	1 882 754

Amortissements et provisions d'actif = 1 633 967 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	65 293	7 136	0	72 429
Immobilisations corporelles	1 520 618	66 643	25 722	1 561 539
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 585 911	73 778	25 722	1 633 967

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	91 146	72 429	18 717	1 an
Agencements/sol autrui	574 009	550 793	23 216	7 à 10 ans
Instal.techn.mat.& outil.	717 755	618 308	99 447	3 à 5 ans
Outillage industriel	132 605	131 819	786	5 ans
Instal.gales & divers	76 300	53 168	23 131	5 ans
Matériel de transport	80 830	44 524	36 306	5 ans
Matériel de bureau & inf.	167 504	128 019	39 485	3 à 6 ans
Mobilier	45 984	40 509	5 475	10 ans
Immos en cours	0		0	na
TOTAL	1 886 133	1 639 569	246 563	

6.2 -Etat des créances = 276 019 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 223		2 223
Actif circulant & charges d'avance	273 796	273 796	
TOTAL	276 019	273 796	2 223

6.3 -Provisions pour dépréciation = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					0
Comptes financiers					
TOTAL	0				0

6.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 575 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	575
Disponibilités	
TOTAL	575

6.5 - Charges constatées d'avance = 109 894 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6.7 - Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la Clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	589 944	-793 334						-203 390
Excédent ou déficit de l'exercice				79 037				79 037
Situation nette	589 944	-793 334		79 037				-124 353
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	123 865			30 000		62 166		91 700
Provisions réglementées								
TOTAL	713 809	- 793 334	0	109 037	0	62 166	0	-32 653

6.8 - Tableau de variations des dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la Clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

6.9 - Etat des dettes = 1 039 707 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	27 952	10 727	17 225	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	412 983	412 983		
Dettes fiscales & sociales	200 307	200 307		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	360 543	360 543		
Produits constatés d'avance	29 063	29 063		
TOTAL	1 030 848	1 013 623	17 225	

6.10 - Charges à payer par postes du bilan = 144 453 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières diverses.	
Fournisseurs	88 772
Dettes fiscales & sociales	55 681
Autres dettes	
TOTAL	144 453

6.11 - Produits constatés d'avance = 29 063 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

7- Informations relatives aux comptes de résultat

7.1 - Ventilation des recettes = 863 258 €

Les recettes de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des recettes	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	26 624	3,19 %
Prestations de services	735 698	88,25 %
Produits des activités annexes	71 339	8,56 %
Rabais, remises & ristournes accord		
TOTAL	833 661	100.00 %

7.2 Informations sur les concours publics et subventions

Autorité Administrative	Catégorie	Montant
Ville de Nîmes	Fonctionnement	3 400 000€
	Investissement	30 000 €
DRAC Occitanie	Fonctionnement	70 000 €
	Pratiques artistiques et culturelles	30 000 €
	Culture Justice	2 452 €
Région Occitanie	Fonctionnement	40 000 €
Conseil Départemental du Gard	Fonctionnement	30 000 €
	Actions services éducatifs	10 000 €
	Actions Hors les murs	8 000 €
ASP	FONPEPS & Apprentissage	15 333 €

7.3 Informations sur les contributions volontaires

Les contributions volontaires inscrites au compte de résultat de l'exercice clos s'élèvent à 1 474,73 €.

Les contributions volontaires correspondent au temps de présence, en heure, des membres du Conseil d'administration lors des réunions statutaires et les réunions de travail. La valorisation du temps de présence est effectuée sur la base du SMIC horaire brut de l'année en cours.

Contributions consenties

La convention d'occupation du domaine public signée en 2020 entre la ville de Nîmes et L'Association Théâtre de Nîmes en prévoit 26 jours de mise à disposition des salles (11 journées pour le Théâtre Bernadette Lafont et 15 journées pour celui de l'Odéon, montages compris). Au titre de l'exercice 2023, huit journées ont été utilisées.

Dans le cadre du soutien aux associations culturelles et à la création artistique, L'Association Théâtre de Nîmes a consenti quatre journées de mise à disposition gracieuse des salles durant l'année 2023.

Contributions reçues

Néant.

7.4 -Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 – Autres Informations et engagements hors bilan

8.1 - Engagements pris en matière de retraite

Engagements pris en matière de retraite du personnel : les engagements n'ont pas été constatés comptablement sous forme de provisions.

Montant de la valeur actuelle probable des indemnités au 31/12/2023 : 101 151 € pour l'ensemble du personnel permanent, au prorata de l'ancienneté acquise au 31/12/2023 rapport à celle qui sera acquise à 67 ans, âge de départ en retraite selon les catégories de personnels en tenant compte des possibilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

Catégorie	Provision hors charges	Charges	Montant de la provision
Cadre	32 529 €	24 072 €	56 601 €
Non cadre	27 500 €	17 050 €	44 550 €
TOTAL	60 029 €	41 122 €	101 151 €

8.2 - Publication des rémunérations des trois plus hauts dirigeants des associations subventionnées

Rémunérations versées

En application de l'article 20 de la loi relative au volontariat et à l'engagement éducatif du 23/05/2006, nous vous signalons :

- les rémunérations des cadres dirigeants bénévoles sont égales à 0 €
- les rémunérations des 3 plus hauts cadres salariés s'élèvent à 154 115 €

8.2 – Effectif moyen permanent : 33

Catégories des salariés	Effectif ETP
Cadres	11
Non Cadres	22
<i>Dont Contrat aidé</i>	<i>2</i>
TOTAL	33

Il était de 35 pour l'exercice 2022.

9 -Autres informations

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

9.1 – Produits à recevoir = 575 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Organismes sociaux – Produits à recevoir	0
Etat – Produits à recevoir	0
Divers – Produits à recevoir	575
TOTAL	575

9.2 - Charges constatées d'avance = 109 894 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	109 894
TOTAL	109 894

9.3 - Charges à payer = 144 453 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues (408100)	88 772
TOTAL	88 772

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisions sur congés à payer (428200)	18 628
Personnel charges à payer sur compte épargne temps (428600)	17 592
Charges sociales sur congés à payer (438200)	6 912
Organismes sociaux charges à payer (438600)	8 941
Charges fiscales sur congés à payer (448200)	1 371
Etat charges à payer (448600)	2 237
TOTAL	55 681

Autres dettes	Montant
Divers charges à payer (468600)	0
TOTAL	0

9.4 - Produits constatés d'avance = 29 063 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	29 063
TOTAL	29 063

10 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

11- Perspectives

L'excédent de l'année 2023 permet de résorber en partie les fonds propres de l'Association. Cependant la situation financière reste encore fragile.

Dans la continuité des démarches engagées en 2023, l'année 2024 sera marquée par une optimisation des dépenses, et ce, durant les prochains exercices afin que l'Association retrouve des fonds propres positifs et de commencer à dégager un fonds de roulement dans les années à venir.

L'activité artistique en 2024 sera caractérisée par une programmation qui s'étoffera progressivement grâce aux premières marges de manœuvres dégagées, accompagnée d'une belle fréquentation de notre public au-delà de nos prévisions. La programmation de la saison 2024/2025 sera construite en proposant non seulement des spectacles destinés à un très large public et d'autres plus exigeants

Concernant le bureau de production, le Théâtre de Nîmes arrêtera la production déléguée de Patrice Thibaud à la fin du premier semestre, entraînant la baisse consécutive des produits liés à l'exploitation de ces spectacles. Le Théâtre de Nîmes va redéployer ses moyens sur de nouveaux accompagnements d'artistes et de compagnies régionales probablement à compter de la saison 2025/2026.

Au plan social, le début de l'année 2024 est marqué par le départ de cinq salarié.es de l'équipe permanente, qui font l'objet d'un recrutement .



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

THEATRE DE NIMES

Association de Loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

THEATRE DE NIMES Association de Loi 1901

1 Place de la Calade 30000 NIMES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

THEATRE DE NIMES Association de Loi 1901

1 Place de la Calade 30000 NIMES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2023

À l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.



Achats de prestations de services

Entité concernée : SARL Maison Carrée Musique dont le nom commercial est « AUDAY MUSIQUES ».

Administrateur intéressé : Monsieur Auday Laurent

Nature : La SARL Maison Carrée Musique est fournisseur d'instruments de musique et de matériels sonores pour le Théâtre de Nîmes.

Modalités : Le montant des opérations commerciales réalisées au cours de l'exercice 2023 avec la SARL Maison Carrée Musique s'est élevé à 4 314,34 euros hors taxes, soit 5 177,21 euros TTC.

Convention annuelle de location de locaux pour l'année 2023

Entité concernée : Ville de Nîmes, représentée par Monsieur Jean-Paul Fournier.

Nature : Par convention du 26 juin 2020, la ville de Nîmes met à disposition, à titre onéreux à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, et renouvelé par l'avenant 1 du 26 décembre 2022 puis par l'avenant 2 du 29 août 2023, pour l'année 2023 de l'Association les locaux suivants :

Théâtre Bernadette Lafont, sis 1 Place de la Calade, avec toutes ses dépendances,

Salle de l'Odéon, sis 7 rue Pierre Sépard,

L'association aura la jouissance complète des locaux, ainsi que de tous les biens meubles et immeubles qui s'y rattachent.

Modalités : Le montant du loyer annuel est valorisé à la somme de 104.000 euros par an pour les deux bâtiments. La convention ne prévoit pas la révision des loyers annuellement. Au titre de l'année 2023, le montant des loyers s'est élevé à 104.000 euros.

Convention de mise à disposition par la Ville de Nîmes

Entité concernée : Ville de Nîmes, représentée par Monsieur Jean-Paul Fournier.

Nature : La ville de Nîmes met à la disposition de l'association Théâtre de Nîmes, un agent de maîtrise principal à raison d'un temps complet.

La mise à disposition prend effet à compter du 02 juillet 2022, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années.

Le montant de la rémunération et les charges sociales et contributions y afférentes, versés par la Ville de Nîmes sont remboursées par la structure d'accueil.

Modalités : La refacturation de la Ville de Nîmes au titre de l'année 2023 s'est élevée à 53 161,49 euros.

THEATRE DE NIMES Association de Loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Conventions de financement

Le financement du fonctionnement de l'Association Théâtre de Nîmes, de sa programmation théâtrale, de ses actions culturelles et actions éducatives autour du théâtre et subvention d'investissement.

Entité concernée	Représentants de l'entité siégeant au conseil d'administration de l'association	Montant conventionnel	Montant de l'aide (+) comptabilisée en 2023	Modalités
Ville de Nîmes	Monsieur Jean Paul Fournier	3 400 000 euros	3 400 000 euros	Convention financière rendue exécutoire le 10 janvier 2023, pour la programmation théâtrale et les actions culturelles menées par le Théâtre de Nîmes et par l'avenant 1 de la convention rendue exécutoire le 16 octobre 2023, pour un complément exceptionnel.
		30 000 euros	30 000 euros	Financement par convention en date du 10 janvier 2023, en section « investissement »
Région Occitanie	Madame Carole Delga	40 000 euros	40 000 euros	Convention de subvention de fonctionnement en date du 31 août 2023, pour la réalisation du programme artistique 2023.
Conseil Départemental du Gard	Madame Françoise Laurent Perrigot	30 000 euros	30 000 euros	Convention d'Aide à la structure, à la suite de la décision de l'assemblée plénière du Conseil Départemental du Gard en date du 2 mai 2023.
		10 000 euros	6 361 euros	Convention pour des actions éducatives, à la suite de la décision de l'assemblée plénière du Conseil Départemental du Gard en date du 2 mai 2023.
		8 000 euros	8 000 euros	Convention pour la diffusion de spectacles hors les murs sud du département, à la suite de la décision de l'assemblée plénière du Conseil Départemental du Gard en date du 2 mai 2023.
Direction Régionale des affaires culturelles	Monsieur le représentant du préfet de Région, Monsieur Michel Roussel	102 452 euros	102 647 euros	Convention de financement en date du 9 juin 2023, de l'avenant 1 à la convention financière du 8 novembre 2023 en vue de concourir au fonctionnement de la scène conventionnée pour 70.000 euros, aux pratiques artistiques, culturelles en temps scolaire pour 30.000 et pour les actions culture/Justice pour 2 452 euros.

Montpellier, le 5 juin 2024

KPMG SA

Sandra GILLET

Commissaire aux comptes

THEATRE DE NIMES Association de Loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023